

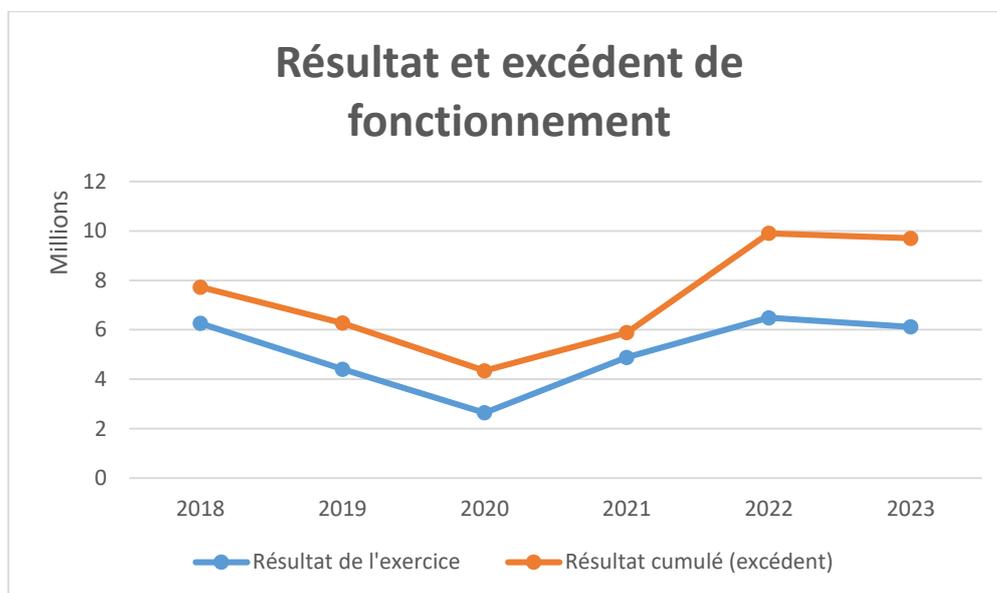
- **APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AFFERENT A L'EXERCICE 2024.**

RAPPORT DE PRESENTATION

Le vote du Budget Primitif (BP) 2024 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 19 mars 2024. L'étape budgétaire suivante est celle du vote du budget supplémentaire 2024. Son objet est la prise en compte des résultats constatés au compte administratif 2023 (voté par le Conseil municipal le 20 juin dernier) ainsi que des ajustements budgétaires.

L'intégration des résultats du compte administratif 2023

Pour rappel, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année 2023 sont excédentaires, et les ratios financiers¹ mettent en exergue une situation saine des finances de la commune. Le résultat de fonctionnement de l'année 2023 est de 6,12 millions d'euros soit une diminution de 0,37 million d'euros (-6%) par rapport à 2022. En intégrant l'excédent reporté de l'année 2022, le résultat cumulé de fonctionnement est de 9,7 millions d'euros en 2023.

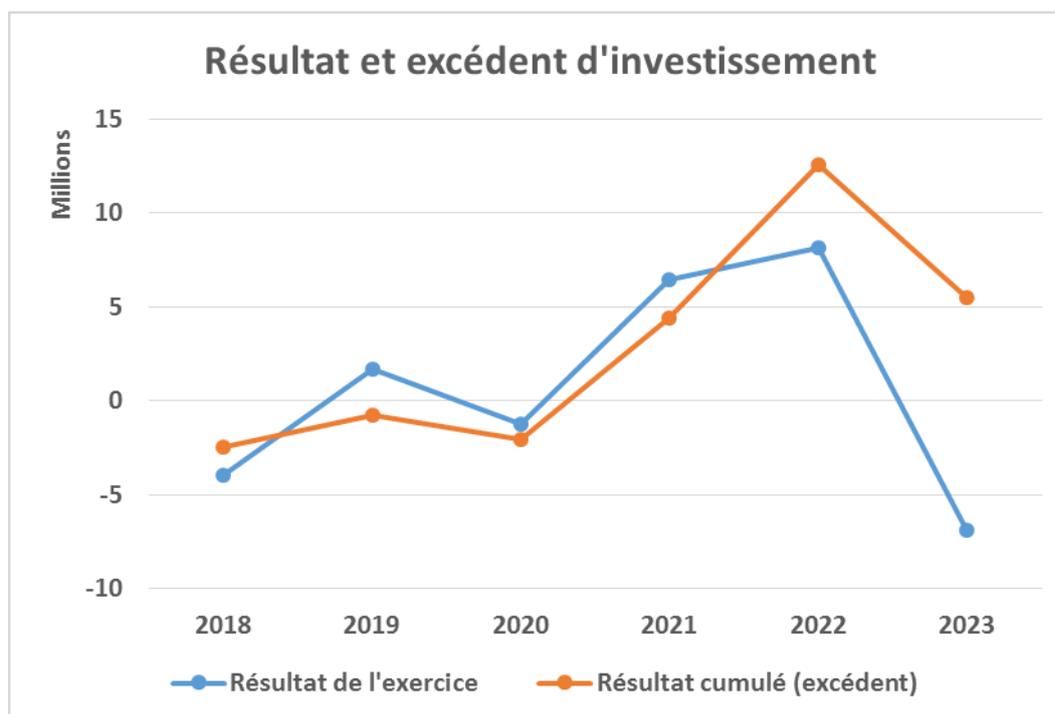


pour rappel l'excédent cumulé intègre le résultat de l'année n-1

¹ Ratios financiers du Compte administratif 2023 :

- Epargne brute et épargne nette en diminution par rapport à 2022 : respectivement - 364 164€ et - 615 954€)
- Encours de dette en diminution : - 5 654 619€ au 31/12/2023 par rapport à 2022
- Stabilisation du ratio de désendettement, établi à 5 années contre 5,33 en 2022

Le résultat d'investissement s'élève à -6,86 millions d'euros en 2023. Avec l'excédent reporté de 2022, le résultat cumulé d'investissement s'élève à 5,49 millions d'euros.



pour rappel l'excédent cumulé intègre le résultat de l'année n-1

Le résultat cumulé des deux sections (15,2 millions d'euros) doit prioritairement être utilisé pour financer les restes à réaliser de l'année 2023 (reportés en 2024) de la section d'investissement. Comme ces restes à réaliser sont d'un montant supérieur en dépenses qu'en recettes, ils présentent donc un solde déficitaire (14,2 millions d'euros).

Le résultat net à affecter à l'issue de cette opération s'élève ainsi à 0,948 million d'euros.

Les ajustements budgétaires

Outre l'intégration des résultats du compte administratif, le budget supplémentaire permet d'apporter des ajustements au budget primitif 2024 en fonctionnement et en investissement. Ces ajustements s'inscrivent dans les priorités adoptées dans le cadre du budget primitif, à savoir la solidarité, la transition écologique, la réussite éducative. S'y ajoute un effort particulier en faveur du cadre de vie.

En section de fonctionnement, les principales modifications proposées sont relatives aux charges de personnel, aux charges à caractère général et aux charges financières en ce qui concerne les dépenses. S'agissant des recettes, la fiscalité et les dotations constituent la majeure partie des nouvelles propositions.

- En dépenses :

Les charges de personnel du budget 2024 sont marquées par une hausse des rémunérations. Elle s'explique majoritairement par les augmentations du point d'indice et des primes mais également par une légère croissance des effectifs (création de postes d'ATSEM pour répondre aux hausses d'effectifs dans les écoles, augmentation des bénéficiaires des allocations de retour à l'emploi, augmentation des vacances pour les centres de loisirs,...) .

Répondant à des besoins évalués par les services, des dépenses nouvelles sont nécessaires en matière de crédits d'activité, notamment pour l'aménagement urbain s'agissant de loyers et charges supplémentaires, et pour la restauration suite au décalage de l'externalisation du portage de repas au mois d'octobre.

Une augmentation des charges financières est à prévoir, comme lors du BS 2023, pour tenir compte de la hausse prévue des taux d'intérêt.

- En recettes :

Un ajustement à la hausse des recettes de la fiscalité directe est à prévoir après réception de l'état 1259 par la DDFiP (direction départementale des finances publiques), qui indique une augmentation de 2 992 269 € du produit fiscal par rapport au BP 2024, soit 6% supplémentaires. La poursuite du ralentissement des transactions immobilières observé implique par ailleurs de revoir à la baisse le montant de recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux.

Une hausse de la dotation globale de fonctionnement, exclusivement due à l'augmentation de la population, est observée après publication de la répartition définitive des dotations et attributions versées à la commune au titre des fonds de péréquation pour l'exercice 2024.

En section d'investissement, outre l'intégration des restes à réaliser de l'année 2023, qui correspondent aux engagements comptables en dépenses et recettes d'investissement non soldés au 31 décembre 2023 et reportés en 2024 les principaux ajustements portent sur les dépenses d'équipement en dépenses et le recours à l'emprunt pour les recettes.

- En dépenses :

Le volume de reports (engagement non soldés en investissement des années antérieures) est élevé, car des dépenses de travaux ont été retardées ou bien des investissements n'ont pas pu être menés à leur terme. Nous proposons donc d'en réduire le montant en diminuant les crédits d'investissement de 6 millions d'euros. Ces réductions concernent le budget de la direction des bâtiments et celui de la DEPE où les crédits inscrits au BP 2024 n'ont pas tous été consommés.

Des ajustements de crédits sont par ailleurs proposés à la hausse pour le CMS et pour l'équipement polyvalent en cours de construction.

- En recettes :

L'actualisation du volume d'engagement comptable en dépenses permet de réduire de 8 millions d'euros le recours à l'emprunt prévu au BP. Cela ne remet pour autant pas en cause la bonne réalisation du programme de travaux prévu au titre des engagements municipaux.

Comme chaque année, le budget supplémentaire 2024 prend également en compte des régularisations diverses qui n'impactent pas l'équilibre global du budget : transferts entre chapitres ou sections et écritures d'ordre.

1. SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En fonctionnement

RECETTES					
Chapitre	Libellé	BP 2024	BS 2024	TOTAL BUDGET 2024	Evolution en %
002	Résultat reporté		948 628,71	948 628,71	
013	Atténuations de charges	152 000,00		152 000,00	
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	80 000,00		80 000,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	10 031 200,00	20 000,00	10 051 200,00	0%
73	Impôts et taxes	18 070 000,00		18 070 000,00	
731	Impôts et taxes	46 214 400,00	2 792 269,00	49 006 669,00	6%
74	Dotations et participations	17 537 500,00	1 364 841,00	18 902 341,00	8%
75	Autres produits de gestion courante	403 600,00	135 400,00	539 000,00	34%
77	Produits exceptionnels	5 000,00		5 000,00	
78	Reprises provisions semi-budgétaires				
TOTAL		92 493 700,00	5 261 138,71	97 754 838,71	6%

DEPENSES					
Chapitre	Libellé	BP 2024	BS 2024	TOTAL BUDGET 2024	Evolution en %
011	Charges à caractère général	17 800 000,00	622 500,00	18 422 500,00	3%
012	Charges de personnel, frais assimilés	46 044 000,00	1 340 000,00	47 384 000,00	3%
014	Atténuations de produits	40 000,00		40 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	4 980 700,00	2 926 638,71	7 907 338,71	59%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 500 000,00	183 000,00	4 683 000,00	4%
65	Autres charges de gestion courante	17 233 000,00	39 000,00	17 272 000,00	0%
66	Charges financières	1 805 000,00	150 000,00	1 955 000,00	8%
67	Charges exceptionnelles	50 000,00		50 000,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	41 000,00		41 000,00	
TOTAL		92 493 700,00	5 261 138,71	97 754 838,71	6%

En investissement

RECETTES						
Chapitre	Libellé	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BS (hors restes à réaliser) 2024	TOTAL BUDGET 2024	Evolution en %
001	Résultat d'investissement n-1 reporté			5 487 830,74	5 487 830,74	
021	Virement de la section de fonctionnement	4 980 700,00		2 926 638,71	7 907 338,71	59%
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 480 000,00			2 480 000,00	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 500 000,00		183 000,00	4 683 000,00	4%
041	Opérations patrimoniales	462 000,00			462 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 650 000,00		8 756 241,65	10 406 241,65	531%
13	Subventions d'investissement	4 004 235,00	5 201 436,96		9 205 671,96	
16	Emprunts et dettes assimilées	9 955 465,00	4 075 000,00	-8 796 638,71	5 233 826,29	-88%
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	197 800,00		247 800,00	
	TOTAL	28 082 400,00	9 474 236,96	8 557 072,39	46 113 709,35	64%

DEPENSES						
Chapitre	Libellé	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BS (hors restes à réaliser) 2024	TOTAL BUDGET 2024	Evolution en %
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	80 000,00			80 000,00	
041	Opérations patrimoniales	462 000,00			462 000,00	
13	Subventions d'investissement		2 563 636,41		2 563 636,41	
16	Emprunts et dettes assimilées	6 025 000,00			6 025 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	498 000,00	1 158 140,30	-400 000,00	1 256 140,30	152%
204	Subventions d'équipement versées	900 000,00	213 700,00	1 300,00	1 115 000,00	24%
21	Immobilisations corporelles	13 886 800,00	9 917 659,94	-1 538 300,00	22 266 159,94	60%
23	Immobilisations en cours	6 090 600,00	8 613 061,70	-3 750 000,00	10 953 661,70	80%
26	Participations et créances rattachées	90 000,00	1 054 311,00		1 144 311,00	1171%
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	197 800,00		247 800,00	396%
	TOTAL	28 082 400,00	23 718 309,35	-5 687 000,00	46 113 709,35	64%

Les propositions budgétaires sont présentées de façon détaillée ci-après, en fonctionnement puis en investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : + 5 261 138,71 €**2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT + 5 261 138,71 €****2.1 L'incorporation du résultat de fonctionnement 2023 + 948 628,71 €**
(Chapitre 002 ; article 002)

Conformément à la délibération affectant le résultat de l'exercice 2023, il y a lieu d'incorporer au budget supplémentaire 2024 la somme de 948 628,71 €.

2.2 L'actualisation des principaux postes de ressources + 4 312 510,00 €**2.2.1 La fiscalité + 2 792 269,00 €**

L'état fiscal 1259 COM transmis en mars dernier par la Direction Départementale des Finances Publiques fait apparaître un produit total prévisionnel de 49 088 900 € (impôts directs locaux : 47 700 270 € ; compensations : 1 388 630 €), soit une évolution de +6,69% (+ 2 992 270 €) par rapport à la prévision initiale du budget primitif 2024 (44 708 000 €).

Il convient donc d'ajuster le budget 2024 afin que le produit fiscal indiqué dans l'état 1259 COM soit égal au produit fiscal voté en 2024.

➤ **Les impôts directs locaux + 2 992 269,00 €**
(Chapitre 731 ; article 73111)

BASES PREVISIONNELLES

	BP 2024	ETAT FISCAL 1259 POUR 2024	SOIT UN ECART DE	SOIT EN %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 560 792 €	2 579 000 €	18 208 €	0,71%
Taxe foncière - bâti commune	84 559 632 €	90 349 000 €	5 789 368 €	6,85%
Taxe foncière - non bâti	560 105 €	522 700 €	-37 405 €	-6,68%
TOTAL	87 680 528 €	93 450 700 €	5 770 172 €	6,58%

PRODUIT DES TAXES LOCALES

	BP 2024	ETAT FISCAL 1259 POUR 2024	SOIT UN ECART DE	SOIT EN %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	592 823 €	597 039 €	4 216 €	0,71%
Coefficient correcteur	15 637 251 €	16 699 345 €	1 062 094 €	6,79%
Taxe foncière - bâti	28 302 109 €	30 239 810 €	1 937 701 €	6,85%
Taxe foncière - non bâti	175 817 €	164 076 €	-11 741 €	-6,68%
TOTAL	44 708 000 €	47 700 270 €	2 992 270 €	6,69%

Pour rappel, les communes ne disposent d'aucune information sur les bases prévisionnelles pour le calcul du produit fiscal à inscrire au budget primitif 2024 ; la simulation a donc été établie à partir des données fiscales 2023 sur lesquelles l'évolution de 3,9 % prévue par l'Etat a été appliquée.

Par mesure de prudence, les hausses de bases liées à des constructions neuves n'ont pas été prises en compte, faute de connaître les baisses de bases potentielles (destructions).

Fin mars 2024, les services fiscaux ont fourni l'état des bases prévisionnelles, mais aucun détail précis justifiant des variations de bases annuelles ne vient compléter ces éléments chiffrés. D'après ces estimations, l'évolution des bases physiques serait d'environ 3,2% en 2024. A ce stade, il s'agit d'une évaluation des bases et non d'une notification définitive.

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation** **- 200 000,00 €**
(Chapitre 73 ; article 7381)

Un ajustement à la baisse des droits de mutation est proposé au vu des transactions immobilières qui ont eu lieu depuis le début d'année.

INTITULE	BP 2024	MONTANT ACTUALISE	SOIT UN ECART DE	SOIT EN %
La taxe additionnelle aux droits de mutation	900 000 €	700 000 €	-200 000 €	-22,22%

2.2.2 Les dotations et participations **+ 1 364 841,00 €**

- **La dotation globale de fonctionnement** **+ 467 711,00 €**
(Chapitre 74)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de différentes dotations dont la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine (DSU).

	REALISE 2023	BP 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/BP 2024	SOIT EN %
Dotation forfaitaire	5 045 770 €	5 000 000 €	5 210 234 €	210 234 €	4,20%
DSU	6 364 063 €	6 400 000 €	6 657 477 €	257 477 €	4,02%
TOTAL	11 409 833 €	11 400 000 €	11 867 711 €	467 711 €	4,10%

La répartition définitive des dotations et attributions versées à la commune au titre des fonds de péréquation pour l'exercice 2024, consultable sur le site de la DGCL, indique un montant définitif annuel de 5 210 234 € s'agissant de la dotation forfaitaire, et de 6 657 477 € pour la dotation de solidarité urbaine.

- **Les participations et subventions** **+ 210 000,00 €**
(Chapitre 74 ; articles 74718, 7476)

Des versements de subventions sont à prévoir sur les postes suivants :

- Versements de la CPAM pour les actes médicaux réalisés pendant l'ouverture du CMS pour les petites urgences les soirs et les week-ends :
+ 150 000 €
- Subvention « Colos apprenantes » pour les séjours : + 60 000 €

➤ **Les compensations des mesures fiscales** **+ 687 130,00 €**
(Chapitre 74 ; article 74833)

Ces compensations correspondent à un remboursement partiel de l'Etat aux collectivités territoriales pour des réductions d'impôts accordées par l'Etat (abattement fiscales pour les bailleurs sociaux, exonération pour les personnes de condition modeste, abattement pour les propriétaires de logements neufs...).

	BP 2023	ETAT FISCAL 1259 POUR 2023	SOIT UN ECART DE	SOIT EN %
Compensations taxes foncières	701 500 €	1 388 630 €	687 130 €	97,95%

2.2.3 Les participations des usagers **- 30 000,00 €**
(Chapitre 70 ; Article 70632)

Un ajustement à la baisse est proposé sur le montant prévu pour les participations des familles au paiement du centre de vacances. Le montant estimé au BP 2024 ayant été légèrement surévalué par rapport au montant réalisé fin 2023, il convient de le réduire à hauteur de 30 000 €.

2.2.4 Le produit des locations et charges **+ 135 400,00 €**
(Chapitre 75 ; Article 752)

Des ajustements sont à prévoir pour les recettes perçues sur les loyers :

- Loyer associé à l'occupation d'un local par l'Ecole de la 2^e chance (E2C) : + 105 353 €
- Loyer de la nouvelle occupation d'un local sur le site de l'ancienne crèche Prokofiev par l'agence La Belle Friche : + 6 000 €

Il convient par ailleurs d'ajouter le produit des charges locatives associées à la location de l'E2C pour régularisation à hauteur de 24 000 €.

2.2.5 Le remboursement d'électricité de la résidence autonomie + 50 000,00 €
(Chapitre 70 ; Article 70873)

Un ajustement à la hausse est à prévoir pour le remboursement d'électricité de la résidence du Clos La Paume (RPA) versé par le CCAS.

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **+ 5 261 138,71 €**

3.1 Les dépenses non prévues, majorées ou diminuées **+ 2 151 500,00 €**

3.1.1 Les charges de personnel **+ 1 340 000,00 €**
(Chapitre 012)

Pour rappel, le montant de la masse salariale voté au budget primitif 2024 s'élève à 46 044 000 €. L'augmentation proposée s'appuie sur plusieurs projections:

➤ **Ajustements de la masse salariale** **+ 900 000,00 €**

Au global sur les emplois permanents, pour les titulaires et les contractuels, il est projeté une évolution de 580 000 euros par rapport au budget prévisionnel sur les rémunérations, cotisations patronales comprises.

Par ailleurs, il est constaté en ce début d'année une augmentation plus importante que prévue des allocations de retour à l'emploi (indemnisation du chômage). Enfin, des régularisations de cotisations patronales portant sur les années précédentes ont été effectuées auprès de l'Urssaf en début d'année 2024.

Les augmentations sur les rémunérations s'expliquent par les augmentations cumulées des rémunérations et des effectifs :

- Sur les rémunérations avec les suites d'impacts en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice en juillet 2023 ainsi que la nouvelle augmentation du SMIC en janvier 2024
- Sur les effectifs par le différentiel entre les sorties et les entrées de personnels

De plus, le choix fait par la commune d'agir contre la précarité de certains emplois au sein du service Education représente un coût supplémentaire engendré par le passage d'un système de vacations à la création de 8 postes permanents d'adjoint d'animation à compter de septembre 2024. Au total, il est projeté une enveloppe de vacations de 4,7 millions d'euros, cotisations patronales comprises (dont enseignants) en 2024, par rapport au réalisé en 2023 de 4,2 millions d'euros en 2023.

➤ **Versement d'une prime exceptionnelle** **+ 180 000,00 €**

Pour contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des agents dans une période économique et sociale difficile, la Ville propose de consacrer une enveloppe d'un montant de 180 000 € pour le versement d'une prime exceptionnelle à tous les agents éligibles au complément indemnitaire annuel. Cette prime serait versée en fin d'année 2024. Fin 2023, une prime exceptionnelle pour améliorer le pouvoir d'achat des agents avait déjà été attribuée par la Ville. Au regard du résultat 2023, il est proposé de reconduire une prime exceptionnelle.

➤ **Sortie de l'auto assurance pour l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)**

+ 260 000,00 €

Actuellement la ville indemnise directement les agents contractuels éligibles à l'ARE qui quittent la collectivité. A partir du 1^{er} janvier 2025, les indemnités des agents qui quitteront la collectivité seront versées par France Travail (ex Pôle emploi). A cette fin, la convention entre la Ville et France Travail prendra effet dès le 1^{er} juillet 2024 et la ville devra à cette même date commencer à payer des cotisations employeur.

3.1.2 Les charges à caractère général **+ 622 500,00 €**
(Chapitre 011)

➤ **Administration générale** **+ 40 000,00 €**

Ce montant correspond à la hausse du prix de l'assurance dommage aux biens, constatée à l'occasion de son renouvellement.

➤ **Informatique** **+ 11 200,00 €**

Dans le cadre du projet de migration du système de téléphonie ALCATEL vers 3CX, une phase d'inventaire technique est nécessaire. Cette prestation nécessite un budget à hauteur de 11 200 €.

➤ **Population** **+ 7 700,00 €**

- Début de restauration des sépultures de 14-18 au cimetière communal, largement dégradées par le temps : + 1 200 € ;
- Réfection d'une plaque commémorative des camps de déportation dans le cadre des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Libération : + 5 000 € ;
- Restauration d'un registre d'état civil : + 1 500€.

➤ **Aménagement urbain** **+ 231 000,00 €**

- Loyer versé à CIDEL pour l'occupation des locaux loués par la ville à l'E2C : + 123 000 € ;
- Ajout de charges locatives sur le loyer CIDEL, ainsi que de charges de copropriété pour la gestion du Brazza et de la crèche Graine de Lune : + 83 800 € ;
- Reversement auprès de l'EPFIF de charges de taxe foncière au titre de 2023 pour le portage de foncier de différents secteurs : + 20 000 € ;
- Remboursement de charges auprès de l'ancien propriétaire du Brazza dont le contrat d'électricité et d'eau étaient à son nom jusqu'en décembre 2023 : + 4 200 €.

➤ **Education** **+ 110 000,00 €**

Certains dossiers étant en attente d'arbitrages au moment du vote du BP 2024, il est proposé de réajuster la répartition de l'Allocation de Rentrée Scolaire en transférant les crédits imputés au chapitre 65 vers le chapitre 011. Ils correspondent au financement de kits de rentrée scolaire, de livres scolaires ou encore de prestations de services scolaires pour tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

➤ **Jeunesse** **+ 50 000,00 €**

Ce montant correspond à une partie des crédits de l'Allocation de Rentrée Scolaire transférée au service Jeunesse au titre des séjours supplémentaires pour les jeunes.

➤ **Restauration** **+ 102 600,00 €**

- Réparation imprévue de la chambre froide : + 12 000 € ;
- Hausse du prix des locations des véhicules réfrigérés pour les livraisons scolaires : + 9 600 € ;
- Décalage de l'externalisation du portage des repas séniors à domicile au mois d'octobre impliquant la poursuite de cette activité en interne jusqu'en septembre : + 81 000 €.

➤ **Culture** **+ 25 000,00 €**

Il est proposé d'ajouter ce montant pour financer des prestations de service dans le cadre de l'organisation de la Fête des Vendanges.

➤ **Communication** **+ 45 000,00 €**

- Financement de prestations d'événements publics pour la mise à disposition et le montage de matériel : + 25 000 € ;

- Financement de prestations d'entretien et de ménage pour l'espace Léo Ferré : + 20 000 €.

3.1.3 Les subventions - 124 000,00 €
(Chapitre 65)

➤ **Transfert de l'Allocation de Rentrée Scolaire** - 160 000,00 €

Comme décrit à la section précédente, le montant d'Allocation de Rentrée Scolaire inscrit au BP au chapitre 65 est transféré au chapitre 011, aux budgets de l'Education et de la Jeunesse.

➤ **Subvention les Apprentis d'Auteuil** + 36 000,00 €

Dans le cadre de la nouvelle convention de financement établie avec les Apprentis d'Auteuil, des frais supplémentaires sont prévus sur les dotations élèves à reverser à l'école Saint-Gabriel. Cela nécessite un ajustement à la hausse de 36 000 € sur le budget de l'Education.

3.1.4 Les autres charges de gestion + 163 000,00 €

➤ **Ouverture du CMS les soirs et week-ends** + 150 000,00 €

A partir du mois de juin, le CMS sera ouvert les soirs et week-ends pour prendre en charge des soins non programmés (petites urgences).

➤ **Pénalités sur marchés** + 13 000,00 €

Dans le cadre du protocole d'accord transactionnel entre la Ville et la société Pichon, la Ville doit lui verser 13 000 €. Ce montant correspond à la somme des factures relevant de ce protocole et doit être imputé en dépense exceptionnelle.

3.1.5 Les intérêts de la dette + 150 000,00 €
(Chapitre 66)

Si une baisse des taux d'intérêt a marqué le début d'année 2024, une reprise à la hausse commence à être observée. Etant donné l'incertitude qu'il existe encore sur les marchés financiers, un ajustement à la hausse du montant annuel d'intérêts sur l'emprunt pourrait être à prévoir.

INTITULE	BP 2023	MONTANT ACTUALISE	SOIT UN ECART DE	SOIT EN %
Intérêts d'emprunt	1 700 000 €	1 850 000,00 €	150 000,00 €	8,82%

3.2 Le financement de la section d'investissement + 3 109 638,71 €

Les opérations d'ordre, dites de prélèvement, constituent l'autofinancement de la section d'investissement.

Elles comprennent :

➤ **Les dotations aux provisions et aux amortissements**
(Chapitre 042)

➤ **Virement à la section d'investissement**
(Chapitre 023)

L'abondement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement résulte des opérations d'affectation du résultat du compte administratif 2023.

Pour ce budget supplémentaire, le financement de la section d'investissement est augmenté globalement de + 3 109 638,71 €, ce qui le porte pour l'exercice 2024 à 12 590 338,71 €, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Objet	BP 2024	Proposition BS 2024	BUDGET 2024
Chapitre 042	Dotations aux provisions et aux amortissements	4 500 000,00	183 000,00	4 683 000,00
Chapitre 023	Prélèvement complémentaire	4 980 700,00	2 926 638,71	7 907 338,71
TOTAL		9 480 700,00	3 109 638,71	12 590 338,71

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT : + 18 031 309,35 €

Outre l'incorporation du résultat 2023 et des restes à réaliser 2023, des ajustements sont apportés au BP 2024 en section d'investissement.

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT + 18 031 309,35 €

4.1 L'incorporation des résultats et restes à réaliser 2023 + 23 718 309,96 €

- Restes à réaliser 2023 + 9 474 236,96 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 2023 + 8 756 241,65 €
- Résultat d'investissement reporté 2023 + 5 487 830,74 €

4.2 Les ressources propres d'investissement + 3 109 638,71 €

- **Le virement de la section de fonctionnement** + 3 109 638,71 €
(Chapitres 021, 040)

Ce montant provient des dépenses de fonctionnement au chapitre 023.

4.3 Le recours à l'emprunt - 8 796 638,71 € (Chapitre 16 ; article 1641)

Il est proposé de réduire de 8 696 638 € le recours à l'emprunt voté au budget primitif 2024, ce qui permettra de le porter à 1 251 326 € au lieu des 9 947 965 € initialement inscrits.

5. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT + 18 031 309,35 €

5.1 L'incorporation des restes à réaliser + 23 718 309,35 €

5.2 Les dépenses d'équipement - 5 687 000,00 €
(Chapitres 20, 204, 21 et 23)

➤ **Bâtiments :** - 735 000,00 €

- Chapitre 20 : transfert de crédits vers le chapitre 21 : - 400 000 €. Les dépenses de travaux de la Maison du Patrimoine au Clos des sources auraient dû être imputées au chapitre 21 lors du BP ;
- Chapitre 204 : Participation aux travaux de restauration du boudoir de la maison Massena : + 15 000 € ;
- Chapitre 21 :
 - Transfert de crédits du chapitre 20 : + 400 000 € pour les travaux de la Maison du Patrimoine ;
 - Réduction des reports 2023 correspondant aux engagements des années précédentes rattachés à l'exercice 2024 qui ne seront pas réalisés : - 1 000 000 € ;
- Chapitre 23 :
 - Décalage d'une partie des crédits de construction du bâti pour le stade René Rousseau de 2024 à 2025 : - 1 000 000 € . Crédits supplémentaires sur les travaux du programme d'investissement prévus en 2024 pour le CMS et le futur équipement polyvalent : + 1 250 000 €.

➤ **Espaces publics et environnement** - 5 000 000,00 €

Ce montant correspond à des réductions d'engagement de 2023 reportés sur l'exercice 2024.

➤ **Communication** + 48 000,00 €

- Achat d'un grand barnum : + 40 000 € ;
- Achat d'un lave-vaisselle pour le lavage des éco cups lors des évènements : + 8 000 €.

➤ **Citoyenneté** + 0,00 €

Un transfert de crédit à hauteur de 13 700 € est à prévoir, du chapitre 204 vers le chapitre 21.

6. BALANCE GENERALE DU BS 2024

Après intégration des propositions budgétaires pour le Budget Supplémentaire 2024, la balance générale du budget 2024 de la commune ainsi modifiée devient :

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitre	BP 2024	Restes à réaliser 2023 sur 2024	Résultat 2023	Propositions nouvelles du BS 2024	TOTAL BUDGET 2024	Chapitre	BP 2024	Restes à réaliser 2023 sur 2024	Résultat 2023	Propositions nouvelles du BS 2024	TOTAL BUDGET 2024
011	17 800 000,00			622 500,00	18 422 500,00	002			948 628,71		948 628,71
012	46 044 000,00			1 340 000,00	47 384 000,00	013	152 000,00				152 000,00
014	40 000,00				40 000,00	042	80 000,00				80 000,00
022						70	10 031 200,00			20 000,00	10 051 200,00
023	4 980 700,00			2 926 638,71	7 907 338,71	73	18 070 000,00				18 070 000,00
042	4 500 000,00			183 000,00	4 683 000,00	731	46 214 400,00			2 792 269,00	49 006 669,00
65	17 233 000,00			39 000,00	17 272 000,00	74	17 537 500,00			1 364 841,00	18 902 341,00
66	1 805 000,00			150 000,00	1 955 000,00	75	403 600,00			135 400,00	539 000,00
67	50 000,00				50 000,00	77	5 000,00				5 000,00
68	41 000,00				41 000,00	78					
TOTAL	92 493 700,00			5 261 138,71	97 754 838,71	TOTAL	92 493 700,00		948 628,71	4 312 510,00	97 754 838,71
TOTAL BS 2023 - FONCTIONNEMENT				5 261 138,71		TOTAL BS 2023 - FONCTIONNEMENT				5 261 138,71	

INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Chapitre	BP 2024	Restes à réaliser 2023 sur 2024	Résultat 2023	Propositions nouvelles du BS 2024	TOTAL BUDGET 2024	Chapitre	BP 2024	Restes à réaliser 2023 sur 2024	Résultat 2023	Propositions nouvelles du BS 2024	TOTAL BUDGET 2024
020						001			5 487 830,74		5 487 830,74
040	80 000,00				80 000,00	021	4 980 700,00			2 926 638,71	7 907 338,71
041	462 000,00				462 000,00	024	2 480 000,00				2 480 000,00
13		2 563 636,41			2 563 636,41	040	4 500 000,00			183 000,00	4 683 000,00
16	6 025 000,00				6 025 000,00	041	462 000,00				462 000,00
20	498 000,00	1 158 140,30		-400 000,00	1 256 140,30	10	1 650 000,00		8 756 241,65		10 406 241,65
204	900 000,00	213 700,00		1 300,00	1 115 000,00	13	4 004 235,00	5 201 436,96			9 205 671,96
21	13 886 800,00	9 917 659,94		-1 538 300,00	22 266 159,94	16	9 955 465,00	4 075 000,00		-8 796 638,71	5 233 826,29
23	6 090 600,00	8 613 061,70		-3 750 000,00	10 953 661,70	45	50 000,00	197 800,00			247 800,00
26	90 000,00	1 054 311,00			1 144 311,00						
45	50 000,00	197 800,00			247 800,00						
TOTAL	28 082 400,00	23 718 309,35		-5 687 000,00	46 113 709,35	TOTAL	28 082 400,00	9 474 236,96	14 244 072,39	-5 687 000,00	46 113 709,35
TOTAL BS 2023 - INVESTISSEMENT				18 031 309,35	143 868 548,06	TOTAL BS 2023 - INVESTISSEMENT				18 031 309,35	143 868 548,06
TOTAL GENERAL	120 576 100	23 718 309,35		-425 861,29	143 868 548,06	TOTAL GENERAL	120 576 100	9 474 236,96	15 192 701,10	-1 374 490,00	143 868 548,06
TOTAL BS 2023 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT				23 292 448,06		TOTAL BS 2023 FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT				23 292 448,06	

En conclusion, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le budget supplémentaire du budget principal de la commune pour l'année 2024.